

SÉNAT DE BELGIQUE.

RÉUNION DU 28 DÉCEMBRE 1896.

Rapport de la Commission des Finances, chargée d'examiner le Projet de Loi contenant le Budget des Dotations pour l'exercice 1897.

(Voir les nos 122, III, session de 1895-1896, 4, III et 60, session de 1896-1897, de la Chambre des Représentants; 53, session de 1896-1897, du Sénat.)

Présents : MM. le Baron BETHUNE, Président; FINET, ALLARD, le Chevalier
DESCAMPS et CAPPELLE, Rapporteur.

MESSIEURS,

Nous vous soumettons le projet de Budget des Dotations pour 1897, où nous constatons quelques augmentations de crédit, justifiées dans les notes préliminaires du Gouvernement.

Les unes proviennent du nouveau règlement introduit à la Cour des comptes, règlement voté à la suite de nombreuses réclamations dirigées contre le mode d'avancement et l'insuffisance des traitements du personnel des bureaux de la Cour.

Ces réformes, ajoutées aux frais de transfert et aménagements des nouveaux bureaux, demandent des ressources nouvelles jusqu'à concurrence d'une somme de 34,440 francs.

Les autres augmentations se justifient par le contenu d'une dépêche du 7 de ce mois par laquelle M. le Ministre des Finances informe M. le Président de la Chambre des Représentants que le Sénat lui a demandé un crédit nouveau de 60,000 francs à effectuer pour les besoins du service.

A la suite de cette dépêche l'article 3 se trouve porté à 185,000 francs et tous les crédits sollicités pour le Budget des Dotations s'élèvent pour 1897 à la somme totale de 4,925,200 francs.

Il a été voté à ce chiffre par la Chambre des Représentants et la Commission, à l'unanimité de ses membres, vous en propose l'adoption.

Le Rapporteur,
A. CAPPELLE.

Le Président,
Baron P. BETHUNE.